



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 12 décembre 2019
(OR. en)

14423/19
ADD 1
LIMITE
PV CONS 64
RELEX 1087

PROJET DE PROCÈS-VERBAL
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Affaires étrangères/Commerce)

21 novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

Page

Activités non législatives

3.	Réforme de l'OMC et état des préparatifs de la 12 ^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce.....	3
4.	Relations commerciales avec les États-Unis	3
5.	Mise en œuvre des accords commerciaux, y compris le 3 ^e rapport annuel sur la mise en œuvre des ALE	3
6.	Divers.....	3
	a) Résultats de l'enquête Eurobaromètre de 2019 sur le commerce international	
	b) Entrepreneuriat responsable	

Activités non législatives

3. Réforme de l'OMC et état des préparatifs de la 12^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce

Point de la situation

Le Conseil s'est penché sur les derniers développements intervenus concernant le processus de réforme de l'OMC, ainsi que sur l'état des préparatifs de la 12^e conférence ministérielle de l'OMC, notamment ses grandes priorités et les résultats sur lesquels elle pourrait déboucher. Le Conseil a exprimé son large soutien en faveur de l'approche de la Commission, ainsi que la détermination à intensifier les efforts pour que la 12^e conférence ministérielle de l'OMC soit un succès.

Le Conseil a de nouveau fait part de ses vives préoccupations en ce qui concerne le blocage des nominations au sein de l'Organe d'appel. L'UE devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour préserver le caractère contraignant du règlement des différends à l'OMC au moyen d'une instance arbitrale indépendante, qui est essentielle pour garantir l'efficacité du système commercial multilatéral fondé sur des règles.

À cet égard, le Conseil s'est félicité d'une possible approche plurilatérale concernant des arrangements intérimaires destinés à garantir le caractère contraignant du règlement des différends, à condition que cela ne compromette pas les lignes rouges de l'UE.

Le Conseil a par ailleurs affirmé qu'il était déterminé à défendre et à renforcer le système commercial multilatéral et à faire tout ce qui est nécessaire pour maintenir la viabilité et le fonctionnement de l'OMC dans son ensemble.

4. Relations commerciales avec les États-Unis

Point de la situation

Le Conseil a débattu des derniers développements intervenus en ce qui concerne les relations commerciales entre l'UE et les États-Unis, et il a encouragé la Commission à poursuivre la mise en œuvre d'un programme commercial positif, tel qu'il a été arrêté par les présidents Juncker et Trump en juillet 2018.

Pour ce qui est du litige entre Airbus et Boeing, le Conseil a déploré le choix des États-Unis de recourir à des droits de douane et il a rappelé que l'offre de l'UE pour une solution négociée était toujours valable.

Le Conseil a noté que les États-Unis n'avaient pas pris une décision définitive concernant les droits de douane sur les automobiles au titre de l'article 232, tout en rappelant que les importations de voitures en provenance de l'UE ne constituent pas une menace pour la sécurité nationale des États-Unis. Si les États-Unis devaient imposer à l'avenir des droits de douane sur les voitures, la réponse de l'UE serait ferme et proportionnée, dans le plein respect des règles de l'OMC.

L'UE reste unie dans son approche des relations commerciales avec les États-Unis et demeure ouverte au dialogue sur la base d'un programme positif.

5. Mise en œuvre des accords commerciaux, y compris le
3^e rapport annuel sur la mise en œuvre des ALE

13110/19 + ADD 1

Débat d'orientation

Sur la base d'un troisième rapport annuel élaboré par la Commission, le Conseil a débattu de la mise en œuvre des ALE de l'UE.

Le Conseil a salué les efforts déployés par la Commission à cet égard et a estimé qu'il convenait de poursuivre le débat sur la façon d'améliorer la mise en œuvre et l'application des accords. Le Conseil a par conséquent invité le Comité de la politique commerciale à donner suite aux principales conclusions du rapport susmentionné et à examiner plus avant ce qui pourrait être fait ensemble pour veiller à ce que toutes les possibilités offertes par les accords commerciaux de l'UE soient exploitées.

Le Conseil reviendra sur cette question en tant que de besoin.

6. Divers

a) Résultats de l'enquête Eurobaromètre de 2019 sur le
commerce international

Présentation par la Commission

M^{me} Malmström, membre de la Commission, a présenté les principales conclusions de l'enquête Eurobaromètre de 2019 sur le commerce international.

b) Entrepreneuriat responsable

14022/19

Informations communiquées par la délégation néerlandaise

Sur la base de sa note explicative, la délégation néerlandaise a évoqué certaines questions concernant l'action menée au niveau de l'UE en matière d'entrepreneuriat responsable.